

CDG, le 1^{er} juillet 2022

M. Augustin DE ROMANET
Président Directeur Général
Siège social du Groupe ADP
Zone Roissypole
Aéroport Paris – Charles de Gaulle

Réf. : 22/CGT RY/33

Objet : Préavis de grève SSLIA

Monsieur le Président Directeur Général,

En application des articles L. 2512-1 et suivants du Code du Travail, nous vous informons du dépôt d'un préavis de grève concernant l'ensemble du personnel des SSLIA à partir du **vendredi 8 juillet 2022 à compter de 5h00 jusqu'au dimanche 10 juillet 2022 à minuit.**

Les revendications sont les suivantes :

- 1) L'attribution immédiate de 2 échelons afin de répondre aux pertes de salaires ;
- 2) Une évolution des grilles prenant en compte la spécificité de la filière sécurité, avec une augmentation de l'échelon d'entrée, la suppression des échelons bis liée à un prolongement de la fin de grille ;
- 3) L'instauration d'une prime de technicité SSLIA englobant la reconnaissance des savoirs faire et des compétences spécifiques des pompiers d'aéroport, correspondant à 25% du traitement de base, et comptant dans le calcul de la retraite ;
- 4) Un vrai plan de recrutement tenant compte des besoins réglementaires, répondant aux besoins de formation et permettant d'organiser le travail conformément aux nécessités opérationnelles ;
- 5) La tenue d'une CMOS SSLIA qui portera entre autres sur le PARDA et la formation.

Veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Frédéric LECOCQ
Délégué Syndical CGT



Copies : DRHR
Inspection du Travail
Organisations Syndicales